

grande masse, qui proviennent évidemment des Alpes, d'où ils auraient été amenés par des torrents dans les eaux d'un lac peu profond, qui a dû exister postérieurement au soulèvement des Alpes, de la Savoie et du Dauphiné, et avant celui de la chaîne des Alpes principales, qui s'étend du Valais en Autriche.

« Le sol de toute cette vaste plaine que traverse la Saône, et qui s'étend du pied des montagnes de la Bourgogne à celui de la chaîne du Jura, est formé dans un dépôt de transport dont les causes productives ont cessé d'agir depuis l'existence de l'homme, ce qui est annoncé par l'absence de tous débris de l'espèce humaine ou de traces de son industrie dans son intérieur, et par sa position à un niveau où les eaux des rivières et celles provenant des pluies, sont loin de pouvoir parvenir aujourd'hui.

« Ce dépôt est principalement formé d'une couche de marne, dont l'épaisseur dépasse souvent six mètres.....

« La surface du terrain délucien forme deux vastes plateaux, découpés par de petites vallées qui plongent légèrement vers le lit de la Saône, à partir du pied du Jura et de celui des montagnes de Bourgogne (*Statistique du département de Saône-et-Loire*, par C. RAGUT, p. 71. Mâcon, 1838). »

Contenance.—Le bassin de la Saône embrasse 2,982,943 hectares. Le versant droit de la rivière comprend 1,163,925 hectares ; et le versant gauche, 1,869,018 hectares.

Altitudes. — Nous ferons connaître d'abord l'élévation des eaux de la Saône au-dessus du niveau de la mer, et ensuite l'élévation de quelques points principaux de chacun des versants du bassin de cette rivière.

L'administration des ponts-et-chaussées a fait niveler, en 1835, les eaux de la Saône à leur état le plus bas, depuis l'embouchure de la rivière jusques seulement à l'embouchure du canal du Rhône au Rhin. Voici ce nivellement qui prend pour base 162 mètres, comme étant le niveau du confluent de la Saône au-dessus de la mer.